

pour toutes les opérations du commerce et de l'industrie. Si la concurrence restreint les bénéfices de quelques-uns, elle procure de grands avantages en général. Elle excite l'émulation et le progrès parmi les producteurs ; elle les oblige à développer leur intelligence, à perfectionner leurs procédés, à rechercher les moyens d'abréger ou accélérer le travail. C'est la concurrence qui assigne aux choses leur véritable prix, assure les approvisionnements dans la proportion des besoins, et étend la consommation à bon marché.

Les législateurs de 1791 en étaient bien convaincus, lorsque, supprimant les *maîtrises* et *jurandes*, ils proclamèrent la liberté de tous dans l'exercice du commerce et des professions.

« Les réglemens de fabrication, dit Chaptal, *De l'Industrie française*, avaient retenu notre industrie captive pendant plus d'un siècle ; elle était restée stationnaire, tandis que celle de nos voisins, dégagée de toute entrave, marchait à grands pas vers la perfection. Du moment que la liberté a été rendue à notre industrie, elle n'a eu qu'à imiter pour se placer au niveau de celle qui l'avait devancée. »

S'il y a une branche d'industrie où la concurrence soit essentielle, c'est sans doute celle qui a pour objet l'exploitation des combustibles minéraux. Ils sont d'une impérieuse nécessité pour un grand nombre de fabriques, pour les usines métallurgiques, la locomotion sur les chemins de fer et la navigation à la vapeur. La modération des prix est la condition de la prospérité de ces industries. Dans ce but, le gouvernement, depuis quarante ans, se conformant à l'intention des législateurs, a divisé les bassins houillers en un nombre de concessions suffisant pour faire naître entre les concessionnaires une concurrence utile.

Ce que la loi a voulu, ce que le gouvernement a établi avec une louable persévérance, la grande association houillère a résolu de le détruire. Dès 1845, elle annonça le projet qu'elle a exécuté depuis, de faire cesser, entre les exploitants de mines, une concurrence qu'elle appelait *dérégulée*, *abusive*, et, dans un mémoire de 1847, elle se félicitait d'avoir fait cesser les abus de la concurrence.